

Premier
plan stratégique
de développement
durable
de la collectivité
montréalaise

Avril 2005





« La Ville de Montréal se dotera d'un plan stratégique de développement durable afin de concilier, dans ses actions et initiatives, la protection de l'environnement avec le développement responsable de l'agglomération montréalaise »

(Sommet de Montréal, juin 2002).

Participez à «l'effet domino» !





Participez à «l'effet domino» !



**Mot de Gérald Tremblay, maire de Montréal et de
Alan DeSousa, membre du comité exécutif**



Chères concitoyennes,
Chers concitoyens,

Notre choix a toujours été clair : faire du développement durable une assise sur laquelle se construit Montréal. Pour nous, il s'agit tout simplement d'une question vitale. Nous voulons que les Montréalaises et les Montréalais puissent respirer la meilleure qualité d'air possible, bénéficier d'un environnement sécuritaire et agréable, tout en assurant la prospérité de notre métropole. Nous serons ainsi à même de transmettre à nos enfants un héritage dont ils seront fiers, un héritage que nous leur aurons collectivement bâti.

Pour Montréal, comme pour les autres métropoles du monde, les enjeux sont complexes. Les autorités publiques ont donc le devoir d'assumer un leadership en ce qui concerne les solutions à mettre de l'avant. Et pour s'assurer d'atteindre les objectifs fixés, elles doivent pouvoir compter sur des partenariats forts et une mobilisation générale de la population. C'est dans cette optique que nous avons élaboré ce *Premier plan stratégique de développement durable de la collectivité montréalaise*.

Ce plan représente notre contribution au mouvement planétaire qui a pris forme pour faire du développement durable une réalité et dont les moments forts ont été les Sommets de Rio et de Johannesburg. Notre démarche se situe dans le droit fil de l'*Agenda 21*, le programme d'action pour le XXI^e siècle établi par les collectivités du monde entier, unies dans un même effort pour changer les choses.

Pour mettre au point ce plan, nous sommes heureux d'avoir pu compter sur la participation de nombreux organismes de tous les secteurs d'activité, sachant qu'ils seront là aussi pour assurer sa mise en œuvre. Ce plan est encore modeste, mais nous comptons sur vous pour l'enrichir. Nous lançons donc un appel aux entreprises, aux organismes et aux individus pour qu'ils s'engagent dans le développement durable de notre métropole. Faites-nous connaître les actions que vous vous proposez d'entreprendre et visitez notre site Internet : ville.montreal.qc.ca/developpementdurable.

Ensemble, nous avons les moyens de choisir le meilleur.

Gérald Tremblay
Maire de Montréal

Alan DeSousa, FCA
Membre du comité exécutif
Responsable du développement durable et du développement économique

Participez à « l'effet domino » !





Participez à «l'effet domino» !



Remerciements

La Ville de Montréal tient à remercier chaleureusement toutes les personnes qui ont été impliquées dans l'élaboration du *Premier plan stratégique de développement durable de la collectivité montréalaise*, particulièrement les membres du comité directeur qui ont permis de mener à bien cet ambitieux projet. Ils sont :

Pierre Bélanger, Communauté métropolitaine de Montréal
Marie-France Bérard, Environnement Canada
Richard Bonneau, Conférence régionale des élus de Montréal
Clément Demers, Chambre de commerce du Montréal métropolitain
Louis Drouin, Agence de développement de réseaux locaux de services de santé et de services sociaux de Montréal
Pierre Frattolillo, Association industrielle de l'Est de Montréal
Michel Labrecque, Vélo-Québec
Carole Marcoux, Commission scolaire de Montréal
Louise Millette, Conférence régionale des élus de Montréal
Robert Perreault, Conseil régional de l'environnement de Montréal
Jean-Pierre Reveret, Université du Québec à Montréal
Jean Rivet, Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
Sidney Ribaux, Équiterre

Ce document a été produit par la Direction de l'environnement, Service des infrastructures, transport et environnement, de la Ville de Montréal,

avec la collaboration de la Conférence régionale des élus de Montréal et du Conseil régional de l'environnement de Montréal.

Le comité directeur est présidé par monsieur Alan DeSousa, responsable du développement durable et du développement économique au comité exécutif de la Ville de Montréal.

Les représentants de la Ville de Montréal au sein du comité directeur sont :
Chantal Gagnon, Service des infrastructures, transport et environnement, Direction de l'environnement
Yves Provost, Service des infrastructures, transport et environnement
Marc Tremblay, Service de la mise en valeur du territoire et du patrimoine

L'équipe technique :

Coordination

Danielle Lussier, Ville de Montréal, Service des infrastructures, transport et environnement, Direction de l'environnement

Recherche et rédaction

François Miller, Ville de Montréal, Service des infrastructures, transport et environnement, Direction de l'environnement

André Porlier, Conseil régional de l'environnement de Montréal

Virginie Zingraff, Conférence régionale des élus de Montréal (depuis janvier 2005)

Hélène Tellier, Conférence régionale des élus de Montréal (de juin 2003 à juin 2004)

Martin Dorais, Conférence régionale des élus de Montréal (automne 2004)

Participez à «l'effet domino» !





Participez à «l'effet domino» !



Table des matières

Partie 1

Les points de repère

| | |
|---|---|
| La petite histoire du développement durable | 7 |
| Une définition | 7 |
| L'élargissement du concept | 8 |
| Les villes et le développement durable | 9 |
| Une mouvance nationale et provinciale | 9 |

Partie 2

Les orientations

| | |
|---|----|
| Mobiliser les organisations et les citoyens montréalais dans le développement durable de la métropole | 14 |
| Soutenir l'action des intervenants en matière d'éducation et de sensibilisation à l'environnement et au développement durable | 15 |
| Améliorer la qualité de l'air et réduire les émissions de gaz à effet de serre | 16 |
| Assurer la qualité des milieux de vie résidentiels | 17 |
| Offrir aux citoyens des services municipaux et une réglementation en matière d'environnement dans un esprit d'équité | 19 |
| Pratiquer une gestion responsable des ressources | 20 |
| Améliorer la protection de la biodiversité, des milieux naturels et des espaces verts | 22 |
| Adopter de bonnes pratiques de développement durable dans les entreprises, les institutions et les commerces | 24 |
| Encourager le développement de l'industrie conforme aux principes du développement durable | 25 |
| Consolider le développement résidentiel et commercial | 26 |

Participez à «l'effet domino» !



Partie 3 Le plan d'action

| | |
|--|----|
| Les actions de la phase de démarrage | 34 |
| L'implication souhaitée des gouvernements supérieurs | 79 |
| Les actions proposées d'ici 2009 | 89 |

Partie 4 La mise en œuvre

105

Annexes

115

Annexe 1: Déclaration de principe en matière de développement durable

Annexe 2: Détails de l'action *Quartiers 21*

Annexe 3: Description détaillée des indicateurs

Annexe 4: Liste des personnes ayant participé au processus d'élaboration du Plan



Participez à «l'effet domino» !

Les grandes étapes de l'élaboration du *Premier plan stratégique de développement durable de la collectivité montréalaise*

Mai à octobre 2003

- Mise sur pied du comité des partenaires et du comité Ville-arrondissements
- Mise à jour d'un diagnostic environnemental
- Signature de la *Déclaration de principe de la collectivité montréalaise en matière de développement durable*

Novembre 2003 à janvier 2005

- Définition des principaux enjeux environnementaux à Montréal
- Choix des orientations et des objectifs
- Propositions des actions à mettre en place et des moyens de réalisation

Février à avril 2005

- Adoption du plan stratégique par le comité exécutif
- Engagement de la Ville de Montréal et de ses partenaires
- Début de la mise en œuvre des actions de la phase de démarrage

À l'occasion du *Sommet de Montréal* qui s'est tenu en juin 2002, les participants à l'atelier sur la gestion intégrée de l'environnement ont convenu de la nécessité pour Montréal de se doter d'un plan stratégique en matière de développement durable.

Pour élaborer son *Premier plan stratégique de développement durable de la collectivité montréalaise*, la Ville de Montréal s'est associée à plusieurs organismes qui ont à cœur le développement durable de la métropole. Ceux-ci ont souligné leur engagement à travailler aux côtés de la Ville en adhérant à la *Déclaration de principe de la collectivité montréalaise en matière de développement durable*. Le contenu du plan stratégique reflète le dialogue constant qu'a entretenu la Ville de Montréal avec ces différents organismes partenaires.

En plus d'être un document d'orientation, le plan stratégique contient une série d'actions que la Ville de Montréal entend mener, particulièrement en 2005 et en 2006, pour assurer le développement durable de la métropole. Chacun ayant son rôle à jouer dans l'atteinte de cet objectif, plusieurs organismes provenant de divers secteurs d'activité se sont engagés à travailler aux côtés de la Ville de Montréal dans la réalisation de la plupart de ces actions. Somme toute, ce document est le reflet de l'effort collectif que tous ces organismes partenaires souhaitent fournir pour léguer aux générations futures une ville où il est agréable de vivre.

La mise en œuvre du plan s'échelonne sur une période de cinq ans (2005-2009). La phase de démarrage (2005-2006) est constituée des actions qui seront entreprises à court terme. Cependant, des actions à plus long terme, soit d'ici 2009, sont également proposées. Au moment opportun, les modalités de leur mise en œuvre seront détaillées.

Un suivi des progrès à l'aide d'indicateurs permettra de mesurer les avancées des différentes actions ainsi que l'état de l'environnement montréalais dans son ensemble. Ces indicateurs ont été développés par un comité de pilotage dirigé par le Conseil régional de l'environnement de Montréal. Sur la base de ces résultats, un retour sur les stratégies d'action et le calendrier est prévu afin de faire les ajustements qui pourraient s'imposer.

Le Plan, dont le contenu repose sur une information actuelle, n'est pas statique. La réalité étant par essence changeante, le *Premier plan stratégique de développement durable de la collectivité montréalaise* se veut donc un document évolutif et dynamique.

ville.montreal.qc.ca/developpementdurable

Sur ce site, vous trouverez :

- les détails sur le processus d'élaboration du *Premier plan stratégique de développement durable de la collectivité montréalaise*;
- la version intégrale du Plan;
- quelques conseils pour intégrer le développement durable à votre mode de vie quotidien.

Participez à «l'effet domino» !



Les principes directeurs

Le *Plan stratégique de développement durable de la collectivité montréalaise* s'appuie sur quatre principes directeurs. Ceux-ci constituent autant de lignes de force qui teinteront l'ensemble des actions menées dans le cadre du plan.

Une collectivité au cœur du développement durable

L'ensemble de la collectivité montréalaise est interpellé pour la mise en œuvre du développement durable. Son implication doit se construire autour d'un processus démocratique, transparent et participatif.

Une meilleure qualité de vie

Le développement durable vise l'épanouissement social et l'amélioration de la qualité de vie dans les quartiers montréalais.

Une protection accrue de l'environnement

Au-delà de la protection des ressources pour en assurer l'exploitation, la protection de l'environnement suppose la prévention de la pollution et la protection des milieux naturels pour préserver l'équilibre des écosystèmes.

Une croissance économique durable

Une gestion optimale des ressources naturelles, humaines et financières favorise une croissance économique durable. Dans cette optique, les organismes et les consommateurs doivent se responsabiliser.

La démarche entourant l'élaboration et la mise en œuvre du *Plan stratégique de développement durable de la collectivité montréalaise* s'inscrit dans la lignée du document intitulé *Plan d'action sur le développement durable – État de la situation en environnement, orientations et interventions proposées*. Élaboré de façon concertée et déposé en avril 2002 par la Conférence régionale des élus de Montréal (anciennement le Conseil régional de développement de l'île de Montréal), ce document brosse un portrait de l'environnement à Montréal, en plus de proposer une série de 64 interventions prioritaires.



Participez à «l'effet domino» !

Structure du document

Un dialogue continu

Le plan stratégique s'est construit sur la base des travaux de deux comités :

- Le **comité directeur**, qui est composé d'un nombre restreint de représentants de la société civile ayant un intérêt marqué pour le développement durable. Ses membres ont participé à l'ensemble du processus d'élaboration du plan.
- Le **comité des partenaires**, qui est composé d'organismes représentant les principales sphères de la société civile et de représentants des services municipaux et des arrondissements.

Partie I – Les points de repère

La première partie du Plan présente d'abord le concept de développement durable; le contexte de son émergence, sa définition et son ancrage à l'échelle urbaine. Elle brosse également un bref portrait des réalités environnementale, sociale et économique de l'île.

Partie II – Les orientations

La deuxième partie présente les dix grandes orientations du Plan en précisant pour chacune les objectifs à atteindre. Quatre de ces orientations sont considérées comme prioritaires et font l'objet d'un effort particulier dans la phase de démarrage (2005-2006)

Partie III – Le plan d'action

La troisième partie présente en détail les actions qui seront menées pour concrétiser les objectifs du Plan. Une attention particulière est portée aux actions qui seront mises de l'avant dans la phase de démarrage.

Partie IV – La mise en œuvre

La quatrième partie présente les mesures qui seront prises pour assurer le suivi de la mise en œuvre du Plan.

« La concertation et la recherche d'un consensus permettraient aux collectivités locales de s'instruire au contact des habitants et des associations locales, civiques, communautaires, commerciales et industrielles, et d'obtenir l'information nécessaire à l'élaboration des stratégies les plus appropriées. Grâce au processus de concertation, les ménages prendraient davantage conscience des questions liées au développement durable ». (CNUED, 1992, Agenda 21, chapitre 28).

Participez à «l'effet domino» !





Participez à «l'effet domino» !



1

Les points de repère

Participez à «l'effet domino» !





Participez à «l'effet domino» !



Pourquoi parle-t-on de développement durable?
Quelques chiffres...

Population mondiale

- 6 milliards d'êtres humains aujourd'hui, environ 10 milliards vers 2050.
- Chaque jour dans le monde, près de 180 000 personnes viennent accroître la population urbaine.

Source : Banque mondiale, ONU

Ressources naturelles

- 20 % de la population mondiale consomme 80 % des ressources naturelles.

Source : OCDE

Réserves mondiales d'eau douce

- 1,5 milliard d'humains n'ont pas accès à l'eau potable. Ils seront 5 milliards en 2025.

Source : PNUF

Réserves énergétiques

- 40 ans pour le pétrole.

Source : Statistical Review of World Energy, 2004

Santé

- 840 millions de personnes dans le monde sont sous-alimentées.

Source : FAO

- Espérance de vie...
au Canada : 79 ans
en Haïti : 52 ans
au Mali : 41 ans

Source : OMS

La petite histoire du développement durable

Les premières réflexions visant à réconcilier le développement économique et social avec la protection de l'environnement ont graduellement fait surface à partir de la fin des années 1960. À Stockholm, en 1972, la Conférence des Nations Unies sur l'Environnement humain introduisait un modèle de développement économique basé sur la satisfaction des besoins plutôt que sur une augmentation incontrôlée de l'offre. On parlait alors d'« écodéveloppement », un concept qui intégrait l'équité sociale et la prudence écologique aux modèles de développement. Le Programme des Nations Unies pour l'Environnement et le Programme des Nations Unies pour le Développement sont tous deux nés de cette réflexion.

Au cours des années 1980, l'avancée des connaissances scientifiques, couplée à la médiatisation de phénomènes environnementaux, telle la détérioration de la couche d'ozone, la désertification ou les pluies acides, ont mis en évidence l'urgence d'agir pour la planète. L'Union internationale pour la conservation de la nature fut la première en 1980 à employer le terme *Sustainable Development*, que l'on traduit à l'époque par « développement soutenable ».

Une définition

Le concept de développement durable a été popularisé en 1987, lors de la publication du rapport de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement (Commission Brundtland) intitulé *Notre avenir à tous*. Défini comme

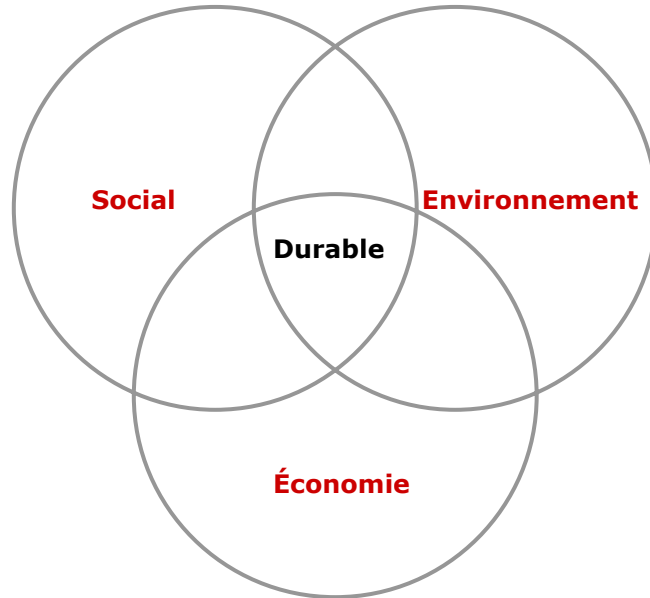
« un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations à venir de répondre aux leurs »,

le développement durable suppose un développement économiquement efficace, socialement équitable et écologiquement soutenable (figure 1) tout en reposant sur une nouvelle forme de gouvernance qui encourage la mobilisation et la participation de tous les acteurs de la société au processus de décision.

Participez à « l'effet domino » !



Figure 1. Les trois sphères du développement durable



L'approche *Qualité*

Dans une perspective de développement durable, toute action mise en place par une organisation (construction d'infrastructures, production de biens, de services, etc.) va de pair avec une approche de qualité. Bien que cette approche soit généralement perçue comme plus coûteuse, c'est davantage la non-qualité qui, à long terme, s'avère onéreuse tant pour les organismes publics que privés.

Le concept de développement durable fut consacré définitivement lors du *Sommet de la Terre* de Rio en 1992. C'est à cette occasion que furent adoptés la Convention des Nations Unies sur la diversité biologique, la Convention cadre sur les changements climatiques, la Déclaration de Rio et le Programme d'action pour le XXI^e siècle. Ce dernier, également connu sous le nom d'Agenda 21, constitue un programme d'action global de mise en œuvre du développement durable à l'échelle planétaire.

L'élargissement du concept

Depuis le Sommet de Rio sur l'environnement et l'économie de 1992, le développement durable pose la question de la pérennité en termes écologique, économique et social. Depuis peu, cependant, cette vision tend à s'élargir en intégrant la dimension de la culture. En préparation au Sommet de Johannesburg, le gouvernement du Québec affirmait dans une déclaration conjointe :

« Nous estimons qu'une préoccupation en faveur du développement durable doit faire une place importante à la promotion et à la transmission des cultures et des traditions aux générations futures, et cela en vue de préserver la diversité culturelle sur la planète »
(Déclaration commune des régions partenaires (Bavière, Haute-Autriche, Québec, Shandong, Cap Occidental) en faveur du développement durable, 2002).

La culture, mode d'expression privilégié des civilisations, étend la compréhension du développement durable au-delà des considérations « biologiques » (environnement sain, satisfaction des besoins vitaux, etc.) pour mettre plus d'accent sur les relations qualitatives entre les humains.



Participez à « l'effet domino » !

Les villes et le développement durable : quelques repères historiques

Depuis le Sommet de Rio (1992), plusieurs événements de portée internationale ont confirmé le rôle de premier plan des villes dans l'atteinte du développement durable.

1994 : Aalborg

Première conférence des villes durables européennes. « Chaque ville étant différente, c'est à chacune qu'il appartient de trouver son propre chemin pour parvenir à la durabilité. Nous devons intégrer les principes de la durabilité à nos politiques urbaines locales » (Charte d'Aalborg).

1996 : Lisbonne

Deuxième conférence des villes durables européennes.

1996 : Istanbul

Conférence des Nations Unies sur les établissements humains Habitat II. Les organismes supra-nationaux manifestent un souci de travailler en collaboration avec les villes. La conférence fut conclue par la Déclaration d'Istanbul sur les établissements humains.

1997 : Kyoto

Conférence mondiale sur l'effet de serre, le climat et l'énergie. On y adopte un accord de principe, l'accord de Kyoto.

2000 : Hanovre

Suite de Aalborg et Lisbonne. Dans l'appel de Hanovre, les villes prennent des engagements sur l'intégration des politiques et la mise au point d'outils de réalisation et de suivi.

2002 : Johannesburg – Rio +10

Sommet mondial sur le développement durable. Dix ans après le Sommet de Rio, les participants font état du peu d'avancées dans plusieurs domaines.

Les villes et le développement durable

La tendance globale à l'urbanisation allant en augmentant, les villes sont de plus en plus interpellées par les grandes conventions internationales puisqu'elles consomment des ressources en abondance et exercent des pressions grandissantes sur les écosystèmes. Le développement durable offre, dans cette perspective, une approche permettant d'aborder de façon plus efficiente les transformations profondes et accélérées qu'ont connues les villes au cours des dernières décennies. Il permet également d'apporter des réponses aux nombreux défis que les agglomérations doivent affronter en matière de transport, de logement, d'urbanisme, de développement économique, d'environnement, etc.

Avant le Sommet de Rio, les réflexions sur les enjeux du développement durable avaient tendance à se concentrer sur des thématiques sectorielles telles que l'énergie, transport, etc., oubliant quelque peu de s'intéresser au lieu même où s'expriment ces enjeux : la ville.

Depuis 1992, et conformément au chapitre 28 de l'*Agenda 21*, plusieurs villes du monde s'engagent dans une démarche d'**Agenda 21 local**. Il s'agit du processus par lequel une ville travaille de concert avec tous les acteurs de la communauté pour élaborer et mettre en œuvre un plan d'action concret qui assure le développement durable de son territoire. Selon le International Council on Local Environmental Initiatives (ICLEI), en 2002, 101 villes nord-américaines (dont 14 canadiennes) avaient entrepris une démarche d'Agenda 21 local, comparativement à près de 5300 dans les pays d'Europe.

Une mouvance nationale et provinciale

La démarche de Montréal fait écho à un élan généralisé qui vise à intégrer les principes de développement durable aux appareils gouvernementaux du Québec et du Canada.

Le gouvernement du Canada a entre autres publié un *Guide de l'écogouvernement* pour aider les ministères et organismes à préparer leurs stratégies de développement durable. Ces stratégies font l'objet de vérification par la commissaire à l'environnement et au développement durable (CEDD) du Bureau du vérificateur général du Canada. De plus, afin d'assurer la direction stratégique des priorités du gouvernement fédéral en matière d'environnement et de développement durable, Environnement Canada est chargé de diriger le Comité de coordination pour l'environnement et le développement durable (CCEDD) ainsi que le Réseau interministériel des stratégies de développement durable.

Au Québec, le Comité interministériel sur le développement durable (CIDD) travaille déjà depuis plus de dix ans à faire inscrire le développement durable dans l'action de chaque ministère et organisme membre. En outre, la consultation du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs portant sur un *Plan de développement durable du Québec* se veut une confirmation de l'engagement du gouvernement envers le développement durable. Ce plan s'articule autour d'un *avant-projet de loi sur le développement durable* qui devrait instaurer, au sein de l'administration publique, un cadre officiel de gouvernance. Cet avant-projet de loi prévoit en effet un ensemble de principes et de mesures dont une stratégie de développement durable, des indicateurs, des rapports annuels, l'instauration

Participez à « l'effet domino » !



Des changements démographiques en vue

Le développement durable doit être considéré à la lumière des changements démographiques qui affecteront la société québécoise et montréalaise au cours des prochaines décennies. Le vieillissement de la population, couplé à une faible natalité, classent le Québec parmi les nations du monde à très faible taux de croissance démographique. En plus de laisser présager un tarissement des fonds publics, ce phénomène risque de restructurer plusieurs secteurs de notre économie et d'exercer une pression financière grandissante sur le régime de santé. Les impacts sur les villes québécoises seront manifestement majeurs et celles-ci doivent s'engager dès à présent dans une réflexion prospective et stratégique pour mieux guider leur action à long terme.

d'un poste de commissaire au développement durable, la création d'un fonds vert et l'introduction d'un nouveau droit dans la *Charte des droits et libertés de la personne*.

Enfin, mentionnons que la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM), le ministère de l'Environnement (MENV) ainsi que le ministère des Affaires municipales et de la Métropole (MAMM) concluaient en 2002 une *Entente de communauté sur le développement durable*. D'une durée de cinq ans, cette entente encadre les relations entre la CMM et les ministères concernés, détermine des objectifs communs et définit une série d'engagements de la CMM et du gouvernement du Québec dans les domaines suivants : espaces bleus et verts, assainissement de l'air et des eaux usées et gestion des matières résiduelles.

« Ce sont les collectivités locales qui construisent, exploitent et entretiennent les infrastructures économiques, sociales et environnementales, qui surveillent les processus de planification, qui fixent les orientations et la réglementation locales en matière d'environnement et qui apportent leur concours à l'application des politiques de l'environnement adoptées à l'échelon national ou infranational. Elles jouent, au niveau administratif le plus proche de la population, un rôle essentiel dans l'éducation, la mobilisation et la prise en compte des vues du public en faveur d'un développement durable » (CNUED, 1992, *Agenda 21*, Chapitre 28).



Participez à «l'effet domino» !

2

Les orientations

Participez à «l'effet domino» !





Participez à «l'effet domino» !



Le *Premier plan stratégique de développement durable de la collectivité montréalaise* comprend dix orientations. À chacune correspondent des objectifs à atteindre et des actions pour y arriver. Ces actions sont détaillées dans la partie 3.

Parmi ces dix orientations, les partenaires du plan stratégique en ont ciblé quatre comme étant prioritaires. Les orientations prioritaires sont celles sur lesquelles les actions seront concentrées dans une phase de démarrage (2005-2006).

Participez à «l'effet domino» !



Orientation

Mobiliser les organisations et les citoyens montréalais dans le développement durable de la métropole

Le développement durable ne peut prendre forme sur le territoire que s'il est réellement porté par tous les acteurs concernés. C'est pourquoi, au-delà de l'initiative, la Ville de Montréal met au cœur de sa stratégie l'association des organisations et des citoyens dans le développement durable de la métropole.

Pour que chacun à son niveau prenne part et perpétue ainsi cette démarche amorcée, il est important de multiplier les lieux et moyens permettant aux partenaires et aux citoyens de s'engager dans des actions concrètes. Mais parce qu'une bonne compréhension des enjeux du territoire est également nécessaire à la mise en œuvre du développement durable, ces mêmes acteurs doivent aussi avoir l'occasion de mettre en valeur et de partager leurs expériences. Il s'agit, en outre, d'offrir à chacun la possibilité de débattre de ses perceptions quant aux progrès réalisés et de la spécificité qu'il entend donner au développement durable de Montréal. En cela, les événements à caractère environnemental et les initiatives locales, qui visent la responsabilisation de tous, sont d'excellents relais pour modeler une compréhension commune et des actions cohérentes.

Objectifs

- Impliquer les citoyens dans la mise en œuvre du développement durable.
- Favoriser la participation de la population montréalaise dans l'élaboration de plans, de politiques, de règlements relatifs à l'environnement.
- Accroître le nombre d'entreprises, de commerces et d'institutions participant à la mise en œuvre du *Premier plan stratégique de développement durable de la collectivité montréalaise*.

Charte montréalaise des droits et responsabilités

Ville de Montréal, en cours d'élaboration

La proposition de Charte montréalaise des droits et responsabilités établit notamment que Montréal, dans un effort collectif avec les citoyens et les citoyennes, doit porter une attention particulière à la qualité de vie démocratique, à la vie économique et sociale, à la vie culturelle, à l'environnement et au développement durable, à la sécurité des citoyens et des citoyennes ainsi qu'à l'offre de services municipaux de qualité.

Le comité exécutif de la Ville de Montréal a donné mandat à l'Office de consultation publique de procéder à des consultations publiques sur le projet de Charte montréalaise des droits et responsabilités. Les consultations ont eu lieu et l'Office de consultation publique de Montréal a rendu public son rapport le 15 juin 2004. L'administration municipale étudie actuellement les recommandations de l'Office.



Participez à «l'effet domino» !

Orientation

Soutenir l'action des intervenants en matière d'éducation et de sensibilisation à l'environnement et au développement durable

L'éducation et la sensibilisation ont pour but de susciter des changements dans les comportements du public visé en améliorant la compréhension de certains enjeux. Au Québec, on fait état d'une multitude d'activités éducatives menées dans le domaine de l'environnement et du développement durable. Les succès que remportent ces intervenants en terme de prise de conscience des citoyens et des institutions, les amènent à être considérés aujourd'hui comme des leviers essentiels à la mise en oeuvre d'un développement local durable.

Cependant, les notions de développement durable et de respect de l'environnement demeurent encore nébuleuses pour la plupart des citoyens, en dépit des nombreux efforts faits pour venir à bout d'habitudes souvent bien ancrées. Bien qu'ils soient particulièrement actifs, les intervenants dans le domaine doivent en effet répondre à des impératifs de plus en plus complexes tout en opérant dans un contexte d'insécurité financière. Il s'agit donc de s'appuyer sur cette force vive, en l'encourageant efficacement à poursuivre ses actions dans le domaine de l'éducation et de la sensibilisation à l'environnement dans une perspective de développement durable.

Objectifs

- Assurer la continuité et la cohésion des actions entreprises par les intervenants en éducation et en sensibilisation à l'environnement et au développement durable.
- Susciter et soutenir la réalisation d'initiatives de développement durable.

Participez à «l'effet domino» !



Orientation prioritaire

Améliorer la qualité de l'air et réduire les émissions de gaz à effet de serre

Les recherches actuelles en matière de qualité de l'air indiquent que, en plus de provoquer l'épuisement de ressources non renouvelables, la majeure partie des émissions atmosphériques susceptibles de la dégrader est attribuable à la consommation d'énergie produite par les combustibles fossiles. Ainsi, à Montréal, les rejets du secteur industriel, commercial, résidentiel et des transports ont-ils des implications sur la qualité de vie et la santé publique.

En effet, bien que la présence de certains polluants atmosphériques les plus communs ait diminué par le biais de la réglementation, l'augmentation continue des concentrations d'ozone et de particules fines reste préoccupante. Ces substances sont à l'origine des épisodes de pollution atmosphérique, connus sous le nom de smog urbain, affectant particulièrement les jeunes enfants, les personnes âgées et les personnes souffrant d'asthme. En 2003, trois épisodes de smog ont été rapportés.

La maîtrise des émissions industrielles, commerciales et résidentielles doit donc se poursuivre. Dans le secteur des bâtiments par exemple, une grande part des émissions provient du chauffage et de la climatisation. Au cours des dernières années notamment, l'utilisation de poêles à bois en milieu résidentiel est devenue une source de pollution atmosphérique croissante dans la région de Montréal.

L'utilisation de véhicules motorisés génère une importante quantité de gaz à effet de serre (GES), responsables dans une perspective globale des changements climatiques actuels. À titre d'exemple, 25 % des émissions de GES au Canada proviennent du secteur des transports dont les 2/3 sont imputables aux véhicules particuliers. Malheureusement, à Montréal comme dans d'autres agglomérations nord-américaines, l'usage des voitures individuelles ne cesse de croître tandis qu'une augmentation du transport de marchandises se fait sentir, entraînant un plus grand nombre de véhicules légers et lourds parcourant le réseau urbain. Un renversement de cette tendance est donc nécessaire afin de donner aux Montréalais un environnement de qualité.

La Canada et le protocole de Kyoto

Le 17 décembre 2002, le gouvernement du Canada annonçait la ratification du *Protocole de Kyoto* à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Il a en outre réitéré son engagement envers le protocole de Kyoto dans le discours du Trône du 5 octobre 2004.

La mise en vigueur du *Protocole de Kyoto* a eu lieu le 16 février 2005. Au terme du Protocole, le Canada a convenu d'abaisser ses émissions de gaz à effet de serre de 6 % en deçà des niveaux de 1990 au cours de la première période d'engagement (2008-2012), ce qui équivaut à une réduction des émissions de 240 MT par rapport aux projections des émissions liées au statu quo pour 2010.

Objectifs

- Réduire les émissions atmosphériques générées par les industries, les commerces et les institutions sur le territoire montréalais.
- Réduire les émissions atmosphériques générées par les ménages montréalais.
- Réduire l'impact des émissions des véhicules légers et lourds à Montréal.
- Favoriser le développement de transports alternatifs à l'automobile.



Participez à «l'effet domino» !

Orientation prioritaire

Assurer la qualité des milieux de vie résidentiels

Appliquée à la ville, l'idée de développement durable a mené naturellement à l'étude de la morphologie des villes et de la densité des agglomérations. Le développement de la grande région de Montréal s'est, à ce titre, caractérisé par un étalement du territoire urbain et un type d'habitat résidentiel de faible densité.

Cette forme urbaine est en effet associée à différentes dégradations environnementales, notamment en ce qu'elle induit généralement de grandes pertes de milieux naturels, d'espaces verts et de terres agricoles. On comptait déjà entre 1945 et 1976 un peu plus de 2000 hectares de milieux humides perdus le long du Saint-Laurent au profit de l'occupation humaine. Une des conséquences de cette urbanisation sur la qualité de vie des citoyennes et citoyens de Montréal est de les priver de l'accès et de l'usage du fleuve Saint-Laurent et des occasions de découvrir les écosystèmes naturels qui font la richesse de cette ville.

De plus, l'un des principaux problèmes liés à cet étalement urbain est l'utilisation accrue des véhicules motorisés. Ce phénomène a des conséquences en termes de pollution sonore, visuelle et atmosphérique en plus d'entraîner d'autres inconvénients comme la congestion et l'insécurité routière.

Il s'agit donc pour assurer la qualité du cadre de vie de tous les Montréalais, à la fois de prendre des mesures qui amélioreront leur bien-être, mais également d'entreprendre une réflexion plus globale sur une nouvelle organisation spatiale de la ville. En ce sens, il apparaît notamment important de consolider les milieux résidentiel et commercial existants, en particulier autour des transports en commun. Il semble en outre indispensable d'interpeller la collectivité locale et de lui offrir la possibilité de reconquérir son patrimoine naturel et bâti dans une perspective de développement durable.

Objectifs

- Accroître les occasions de contact avec la nature.
- Favoriser la récupération des usages associés aux activités récréatives en rive.
- Diminuer les sources de pollution sonore.
- Améliorer les conditions d'hygiène et de salubrité dans les bâtiments.
- Réduire la présence d'herbe à poux en milieu urbain.

Participez à «l'effet domino» !



Autres plans, programmes et politiques relatifs à la qualité des milieux de vie

Le projet de Politique du patrimoine*Ville de Montréal, en cours d'élaboration*

Par son projet de Politique du patrimoine, la Ville de Montréal entend faire suite à ses engagements au *Sommet de Montréal*. Visant à guider et à stimuler le développement culturel, économique et urbain de Montréal, la Politique se doit donc de faire état d'une approche municipale axée sur le développement durable, la reconnaissance des particularités identitaires de la Ville et de ses arrondissements, la création d'un cadre de vie de qualité, l'acquisition des connaissances et leur transmission, incluant celle des savoir-faire dont le patrimoine est issu et dont la sauvegarde est tributaire.

Dans cette optique, la Politique envisage l'action municipale selon deux grands axes :

- La mise en place d'un *système d'organisation de l'action en patrimoine*;
- La concrétisation de cette organisation dans l'exercice de ses rôles de propriétaire et de gestionnaire, où elle devra faire preuve d'exemplarité.

Source : *Projet de politique du patrimoine 2004*.

La stratégie municipale en matière d'habitation*Ville de Montréal, en cours d'élaboration*

La Stratégie vise un équilibre entre le développement du stock de logements et la conservation de l'habitat existant. Elle s'articule pour cela autour de trois grands axes : assurer une offre résidentielle équilibrée, améliorer l'habitat et le cadre de vie et promouvoir le développement résidentiel.

La stratégie d'intervention en habitation, souscrivant aux principes du développement durable, prévoit ainsi:

- la gestion à long terme de la croissance, en alliant le développement du stock de logements et la conservation de l'habitat existant afin de consolider le territoire urbanisé;
- le maintien d'une société inclusive, où la diversité sociale, à l'échelle de la ville, des arrondissements et des projets, garantit une communauté viable, capable de soutenir une offre diversifiée de services.

Elle mise en outre sur une étroite collaboration avec les intervenants en matière d'habitation.

La stratégie d'inclusion du logement abordable*Ville de Montréal, en cours d'élaboration*

Pour fournir aux Montréalais des milieux de vie de qualité, diversifiés et complets, la Ville de Montréal s'est fixé comme objectif dans son plan d'urbanisme de stimuler la construction de logements à coût abordable pour les ménages à revenu faible ou modeste, afin d'atteindre une proportion d'environ 30 % des nouvelles constructions résidentielles.

La Ville poursuivra donc l'élaboration d'une stratégie d'inclusion du logement abordable qui viendra renforcer et compléter les actions déjà en cours à cet égard. Ainsi, les constructeurs seront incités à produire des logements dont le coût de revient est inférieur au marché de référence, par des concepts urbains et architecturaux de qualité mais plus économiques, tout en respectant la viabilité financière des projets et les échéanciers de réalisation. De même, les propriétaires institutionnels et gouvernementaux de grands terrains seront invités à intégrer les objectifs de la stratégie dans le cadre de la vente ou du développement de leur site. Cette production de logements abordables pourra être couplée à des subventions variant selon les revenus de la clientèle visée.

Source : *Plan d'urbanisme, 2004*.



Participez à «l'effet domino» !

Orientation

Offrir aux citoyens des services municipaux et une réglementation en matière d'environnement dans un esprit d'équité

À Montréal, depuis la fusion municipale, la responsabilité en matière de gestion de ressources telles que la gestion des matières résiduelles par exemple, relève de plusieurs niveaux de l'administration (arrondissements, Ville et Communauté métropolitaine de Montréal). Ainsi, la réglementation et les services dans le domaine de la gestion des matières résiduelles varient d'un arrondissement à l'autre, en particulier au niveau de la collecte sélective et des matières recyclables. Par exemple, les immeubles de neuf logements et plus n'ont pas accès à la collecte sélective dans certains arrondissements. Il est donc primordial dans une perspective d'équité, d'offrir une réglementation et des services municipaux de base aux résidents de l'ensemble du territoire montréalais.

Objectifs

- Harmoniser les règlements environnementaux dans les arrondissements.
- Offrir davantage de services axés sur la protection de l'environnement dans les quartiers défavorisés à cet égard.

Le Règlement relatif à l'utilisation des pesticides (R.V.M. 04-041)

En raison des risques que présentent les pesticides pour la santé humaine et la qualité de l'environnement des Montréalais, le conseil municipal a adopté à l'unanimité le 26 avril 2004 un règlement visant à interdire l'utilisation des pesticides à l'extérieur des bâtiments. Toutefois, malgré cette interdiction, certains produits jugés non toxiques ou certaines situations exceptionnelles nécessitant l'utilisation de pesticides peuvent être autorisés par un arrondissement. Ce règlement est applicable au plus tard le 27 avril 2005 sur l'ensemble du territoire de Montréal.

Participez à «l'effet domino» !

